

Règlement **« Grand jeu de la vitrine de Noël 2021 »**

Article 1- Organisation

Ce jeu est organisé par la Ville de Romans-sur-Isère en partenariat avec les commerçants romanais.

Il se déroulera du **27 novembre 2021 au 24 décembre 2021**.

Une remise des lots aura lieu le **13 janvier 2022 à 18h30**.

Article 2- Accès au jeu

Ce jeu est soumis à une obligation d'achat de 30 €uros minimum, en une ou plusieurs fois, chez un ou plusieurs commerçants participants, durant toute la période du jeu. Une ou des preuves d'achat (tickets de caisse, factures) vous seront demandées pour valider votre participation.

Il est ouvert à tout public hors commerçants participants et organisateurs. La participation des mineurs est possible sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de leur représentant légal.

Article 3- Modalités et participation

La ville de Romans-sur-Isère organise un jeu à l'occasion des fêtes de Noël en partenariat avec les commerçants participants.

Il s'agit d'estimer le montant d'une vitrine de Noël pleine de cadeaux offerts et provenant des commerces locaux, installée au 9 rue Mathieu-de-la-Drôme, au cœur du centre-ville !

Ce jeu a pour but de valoriser les initiatives locales, soutenir les commerçants du centre-ville et du centre-historique, apporter du flux et impliquer les romanais, visiteurs et familles lors de leurs achats de Noël (dans les boutiques participantes).

Pour participer, vous devrez renseigner tous les champs du formulaire en ligne et ainsi être en capacité de fournir un/ou des justificatifs d'achat pour un montant minimum de 30 €uros effectué durant la période du « Grand jeu de la vitrine de Noël ».

Les commerces participants seront identifiables par un macaron apposé sur leur vitrine. De plus, la liste des participants se trouve sur le site internet de la ville de Romans-sur-Isère.

La participation au jeu implique pour tout participant, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Tout formulaire de participation, incomplet ou ne respectant pas le présent règlement, sera considéré comme nul.

Article 4- Dotation

Lot n°1 : intégralité de la vitrine
Lot n° 2 : bon d'achat et/ou cadeaux
Lot n° 3 : bon d'achat et/ou cadeaux

Les lots gagnés ne seront ni remboursés, ni échangés et ne pourront pas faire l'objet d'une compensation par leur contre-valeur en argent.

Article 5- Désignation des gagnants

Le dépouillement des formulaires de participation s'effectuera du **03 au 12 janvier 2022** en présence d'élus locaux et de techniciens de la ville de Romans-sur-Isère.

Le gagnant donnant une estimation exacte ou la plus proche, sans la dépasser, de la valeur de la vitrine remportera l'intégralité de celle-ci. En cas d'ex aequo, un tirage au sort désignera le gagnant du lot n°1. Les plus proches remporteront, successivement, le lot n°2 puis le lot n°3.

La remise des lots du « Grand jeu de la vitrine de Noël » se tiendra en présence d'élus locaux et de commerçants lors d'une soirée de remise des lots le **13 janvier 2022 à 18h30**.

La liste des gagnants sera consultable sur le site internet de la ville de Romans-sur-Isère à l'adresse : www.ville-romans.com

Article 6– Information des gagnants

Les gagnants seront informés par mail ou par téléphone, en fonction des informations communiquées sur le bulletin de participation.

Article 7 – Remise des lots

Les lots pourront être retirés à partir du **14 janvier 2022 et jusqu'au 21 janvier 2022 à 17h00** auprès de la Ville de Romans-sur-Isère. Si un mineur est déclaré gagnant, il devra recevoir son lot en présence et avec l'accord de son représentant légal.

A compter du 01 février 2022, les lots seront perdus et réattribués à la personne ayant estimé la vitrine au plus près au-dessus du montant initial.

Article 8–Données personnelles

La Ville de Romans-sur-Isère s'engage à collecter les données nominatives des participants dans le respect de la loi Informatique et Libertés, aux seuls fins d'organisation du jeu, objet du présent règlement.

Les données à caractère personnel des participants collectées dans le cadre du « Grand jeu de la vitrine de Noël » par la Ville de Romans-sur-Isère, en qualité de responsable du traitement, sont obligatoires pour participer au « Grand jeu de la vitrine de Noël ». Elles ne seront utilisées à d'autres fins que la participation au Jeu.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Loi Informatique et Libertés », le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, et peut s'opposer pour motif légitime au traitement de ses données en écrivant à l'adresse suivante :

Ville de Romans-sur-Isère
« Grand jeu de la vitrine de Noël »
Direction Attractivité Développement Innovation
Place Jules-Nadi – CS 41012
26102 Romans-sur-Isère Cedex

La demande du participant doit mentionner les noms et prénoms, ainsi que l'adresse à laquelle doit être expédiée la réponse. Elle doit par ailleurs être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant sa signature.

Article 9- Information

Les organisateurs se réservent le droit de faire état de l'identité des gagnants dans toutes les actions de communication relatives aux festivités de Noël.

En cas de force majeure, vol ou dégradation des lots, le concours pourra être interrompu, retardé ou annulé. Les candidats et les commerçants participants s'interdisent toute réclamation de dédommagement à ce sujet.

Article 10- Publicité

Le présent règlement sera mis à disposition sur le site internet de la Ville de Romans-sur-Isère.

La communication relative au jeu « Grand jeu de la vitrine de Noël » est prévue sur le site internet de la ville et la page Facebook « Les commerces Romains en fête » et sur la page Facebook de la ville.

On retrouvera également :

- Un flyer dédié
- Des stickers sur les vitrines des commerçants participants
- Infos Romans mag dans le cadre de « Noël à Romans »
- Infos Relations Presse dans le cadre de « Noël à Romans »
- Infos réseaux sociaux de la Ville dans le cadre de « Noël à Romans »
- Info site ville-romans.fr/noel-romans
- Vitrophanie sur la vitrine 9 rue Mathieu-de-la-Drôme